

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Retraites METHOD MAYA©

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de réservation et de participation aux retraites proposées sous la marque METHOD MAYA©.

Les retraites comprennent trois prestations distinctes assurées par des prestataires indépendants :

- Accompagnement METHOD MAYA© : yoga, méditation, alimentation consciente — Hanna Borys
- Expériences culinaires — Chef Éric Parent
- Hébergement — Lieu partenaire

Chaque prestataire est juridiquement indépendant et responsable de sa prestation.

### 2. Statut de METHOD MAYA©

METHOD MAYA© agit exclusivement en tant que coordinateur d'expérience et intermédiaire de mise en relation entre le participant et les prestataires, sans intervenir en tant qu'organisateur ou vendeur de séjour au sens du Code du tourisme.

Chaque prestation est réalisée sous la responsabilité exclusive du prestataire concerné.

### 3. Nature des prestations

Les prestations proposées relèvent du bien-être, de la restauration et de l'hébergement.

Elles ne constituent en aucun cas :

- des actes médicaux
- des prestations paramédicales
- un accompagnement thérapeutique

### 4. Réservation et paiement

La réservation est confirmée à réception du paiement.

Le montant réglé correspond à une expérience globale incluant les différentes prestations.

Il est expressément précisé que :

- les prestations restent juridiquement distinctes
- le montant est réparti entre les prestataires

Le participant reconnaît contracter directement avec chacun des prestataires.

Chaque prestataire émet une facture distincte correspondant à sa prestation.

Le participant accepte que trois factures séparées lui soient transmises : une pour l'accompagnement, une pour les expériences culinaires et une pour l'hébergement.

## **5. Annulation et remboursement**

Toute demande d'annulation doit être effectuée par écrit.

- Jusqu'à 45 jours avant le début de la retraite :  
remboursement de 50 % du montant total
- À moins de 45 jours :  
aucun remboursement

Cette règle s'applique à l'ensemble des prestations.

## **6. Cession de place**

Le participant peut céder sa place à une autre personne.

Conditions :

- notification écrite au minimum 7 jours avant
- validation par l'organisation

## **7. Responsabilités spécifiques des prestataires et conditions de participation**

### **7.1 Accompagnement METOD MAYA©.— Hanna Borys**

Les pratiques proposées incluent yoga, méditation et accompagnement en alimentation consciente.

Le participant reconnaît :

- être apte à pratiquer une activité douce
- ne présenter aucune contre-indication médicale
- être responsable de son état de santé physique et psychique

Il s'engage à signaler toute condition particulière (blessure, traitement, grossesse, etc.).

Les prestations ne remplacent en aucun cas un suivi médical.

### **7.2 Expérience culinaire — Éric Parent**

Les prestations comprennent la préparation des repas et les ateliers culinaires.

Le participant s'engage à :

- signaler toute allergie ou intolérance alimentaire
- vérifier la compatibilité des prestations avec ses besoins

Aucune responsabilité ne pourra être engagée en cas de non-signalement.

### **7.3 Hébergement — Lieu partenaire**

Le lieu d'accueil assure la mise à disposition de l'hébergement et des espaces.

Le participant s'engage à :

- respecter les lieux et équipements

- adopter un comportement respectueux
- signaler tout dommage

Toute dégradation pourra faire l'objet d'une facturation par le lieu d'hébergement.

#### **7.4 Pratique du jeûne intermittent**

Dans le cadre des retraites, le programme inclut une approche de l'alimentation consciente qui comporte des temps d'allègement alimentaire, une initiation au jeûne intermittent et une journée de jeûne.

Cette pratique :

- ne constitue en aucun cas une pratique médicale ou thérapeutique
- ne remplace pas un suivi médical

Le participant reconnaît :

- être informé de la nature de cette pratique
- être seul responsable de sa participation
- ne présenter aucune contre-indication médicale
- adapter sa participation en fonction de son état de santé

Il est fortement recommandé de consulter un professionnel de santé en cas de doute.

#### **8. Engagement global du participant**

Le participant s'engage à :

- respecter les consignes des intervenants
- adopter un comportement respectueux
- participer sous sa propre responsabilité

#### **9. Transport**

METHOD MAYA© n'organise ni ne prend en charge les déplacements, qui relèvent de la responsabilité exclusive du participant.

#### **10. Assurance**

Chaque prestataire dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Il est recommandé au participant de souscrire :

- une assurance responsabilité civile
- une assurance annulation / assistance / rapatriement

#### **11. Retard, absence, interruption**

- **Absence** : En cas de non-présentation du participant le jour du début de la rencontre, la totalité du montant des prestations reste acquise aux prestataires. Aucun remboursement ou avoir ne sera accordé.

- **Retard et départ anticipé** : Tout retard dans l'arrivée ou toute interruption du séjour en cours de rencontre (départ anticipé), quelle qu'en soit la cause (y compris pour des raisons médicales, professionnelles ou personnelles urgentes), ne donnera lieu à aucun remboursement partiel, ni à aucune réduction ou compensation financière.
- **Justification** : Les frais engagés par les prestataires (réservation ferme de l'hébergement, achat des denrées alimentaires, logistique d'accompagnement) sont des coûts fixes calculés à l'avance pour un groupe complet et ne peuvent être récupérés en cas d'absence partielle ou totale d'un participant.
- **Assurance annulation** : C'est pourquoi il est vivement recommandé au participant de souscrire, au moment de sa réservation, une assurance annulation et interruption de séjour personnelle qui pourra, le cas échéant et selon les conditions de sa police, prendre en charge ces frais en cas d'imprévu grave.

## 12. Droit à l'image

Le participant est informé que des photographies et des enregistrements vidéos peuvent être réalisés durant la retraite par les intervenants ou tout prestataire mandaté par METHOD MAYA©.

**Objet de l'autorisation** : Le participant autorise expressément les prestataires (Hanna Borys, Éric Parent et le Lieu partenaire) à enregistrer son image et sa voix, et à les utiliser, les reproduire et les diffuser sur les supports de communication suivants : sites internet, réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc.), brochures papier, newsletters et documents promotionnels liés aux activités de METHOD MAYA©.

**Caractère gratuit** : Cette autorisation est accordée à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière ou indemnité de quelque nature que ce soit.

**Durée et territoire** : L'autorisation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la fin de la rencontre.

**Droit d'opposition** : Conformément à la réglementation, le participant peut s'opposer à cette utilisation par simple notification écrite (email) avant le début ou pendant la rencontre. S'il souhaite le retrait d'une image déjà publiée, les prestataires s'engagent à la supprimer dans les meilleurs délais dès réception de la demande.

## 13. Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments diffusés dans le cadre des retraites METHOD MAYA©, incluant sans s'y limiter : les supports de cours de yoga et de méditation, les livrets pédagogiques, les recettes et protocoles culinaires, les graphismes, les logos, ainsi que les contenus textuels et visuels, sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de leur auteur Hanna Borys.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments de la prestation, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite sans l'autorisation écrite préalable des prestataires concernés. Toute exploitation non autorisée sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

## 14. Données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de la gestion des réservations et du bon déroulement de la retraite, les prestataires sont amenés à collecter et traiter des données personnelles concernant le participant (identité,

coordonnées, ainsi que des données de santé telles que les allergies alimentaires ou l'aptitude physique).

Ces données sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution de la prestation et aux obligations légales de facturation.

Conformément à la réglementation, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Ces droits peuvent être exercés en contactant Hanna Borys à l'adresse : [contact@methodmaya.com](mailto:contact@methodmaya.com)

### **15. Médiation de la consommation**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le participant peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation compétent, dont les coordonnées sont disponibles sur demande.

### **16. Droit de rétractation**

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux contrats de prestations de services d'hébergement, de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

En conséquence, les réservations effectuées pour les retraites METHOD MAYA© sont définitives et soumises exclusivement aux conditions d'annulation et de remboursement prévues à l'Article 5 des présentes CGV.

### **17. Force majeure**

Conformément à l'article 1218 du Code civil, la force majeure s'entend d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : Les conditions climatiques extrêmes empêchant l'accès au lieu ou la pratique des activités en toute sécurité.

- Les catastrophes naturelles (inondations, incendies). Les crises sanitaires, pandémies et les mesures gouvernementales ou administratives restreignant les déplacements ou les rassemblements.
- Les grèves totales ou partielles entravant le bon fonctionnement des transports ou des services.
- Les pannes de réseaux de télécommunication ou d'énergie ne dépendant pas du prestataire.

Dans un premier temps, les obligations issues des présentes CGV seront suspendues.

Si l'événement de force majeure se poursuit au-delà de la date prévue pour la rencontre, les parties seront libérées de leurs obligations l'une envers l'autre, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.

Dans cette situation, les prestataires s'efforceront toutefois de proposer une solution de report ou un avoir, sans que cela ne constitue une obligation contractuelle.

## **18. Loi applicable**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, le participant s'engage à contacter prioritairement les prestataires afin de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le participant est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément à l'Article 15. Tout litige qui n'aurait pu être résolu à l'amiable ou par la médiation sera porté devant les tribunaux français compétents du ressort du siège social des prestataires concernés.

## **19. Informations légales des prestataires**

### **Hanna Borys**

Yoga Day by Day

1, Montée du Château

06420 Marie, France

Email : [contact@metodmaya.com](mailto:contact@metodmaya.com)

SIRET : 505 224 527

### **Éric Parent**

28 rue du Trinco

06700 Saint-Laurent-du-Var, France

Email : [contact@treeofmaya.com](mailto:contact@treeofmaya.com)

SIRET : 508 454 881

### **Lieu d'hébergement partenaire**

Le lieu d'hébergement varie selon la retraite choisie.

Les informations complètes (nom, adresse, SIRET ou équivalent, conditions spécifiques) sont communiquées au participant :

- avant la réservation
- et dans une annexe contractuelle associée à la retraite

Cette annexe fait partie intégrante des présentes CGV.

## **20. Acceptation**

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.